



Ville d'Esch-sur-Alzette
Secrétariat
PB

Date de l'annonce publique de la séance:
08.05.2013

Date de la convocation des conseillers :
08.05.2013

point de l'ordre du jour no:
14

Délibération du Conseil Communal de la Ville d'Esch-sur-Alzette

Séance publique du 17 mai 2013

Présents : Mutsch, bourgmestre, Huss, Spautz, Tonnar, Hinterscheid, échevins, Knaff, Codello, Zwally, Wohlfarth, Weidig, Baum, Bofferding, Kox, Johanns, conseillers, Espen, secrétaire communal ff.
Absents : Maroldt, Hildgen, Hansen, Goetz, Bernard, conseillers

Le Conseil Communal;

Objet: CISEA: Nomination d'un chef de corps adjoint

Vu la loi modifiée du 12 juin 2004 portant création d'une Administration des services de secours ;

Vu le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 portant organisation:

1. de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours
2. des services d'incendie et de sauvetage des communes.

Vu l'article 21 du règlement grand-ducal précité du 6 mai 2010 lequel stipule que chaque corps de Sapeurs-Pompiers est placé sous le commandement d'un chef de corps et d'un ou de deux chefs de corps adjoints désignés par le conseil communal pour un terme de cinq ans ;

Considérant que pour les corps volontaires, les désignations se font sur avis du corps concerné ;

Vu la lettre afférente du Service d'Incendie et de Sauvetage de la Ville d'Esch-sur-Alzette du 16 avril 2013 par lequel les responsables proposent au conseil communal de désigner :

- en tant que chef de corps adjoint : Monsieur Marco Kirsch

Considérant que le prénommé est détenteur du brevet autorisant le port de la protection respiratoire isolante, du brevet d'aptitude de secouriste-sauveteur et du brevet d'aptitude du deuxième degré portant sur les techniques de la lutte contre l'incendie, conformément à ce que dispose le deuxième alinéa de l'article 21 du règlement grand-ducal du 6 mai 2010 précité ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Après discussion, procède par vote secret, et

d é c i d e
à l'unanimité

de désigner à partir de ce jour et pour un terme de cinq ans :

- Monsieur **Marco Kirsch**, demeurant à Esch-sur-Alzette, en tant que **chef de corps adjoint** du service d'incendie et de sauvetage de la Ville d'Esch-sur-Alzette.

En séance

Suivent les signatures

date qu'en tête



Esch-sur-Alzette, le 03.06.2013

Pour expédition conforme,
Le secrétaire communal,

Le bourgmestre,

